



3^e édition

A large, bright yellow circle is the central focus, containing the title text in blue. It is surrounded by a ring of various blue icons, including buildings, trees, a bicycle, a sun, and a person, symbolizing sustainable construction and environmental friendliness.

**Les 100 mots
de la
construction
durable**



www.batirpourlaplanete.fr



Avant-propos

Bâtir pour la planète, c'est pour les adhérents de la Fédération Française du Bâtiment inscrire l'activité de la construction dans une démarche de long terme répondant aux objectifs de la transition énergétique et écologique.

Nos clients attendent des travaux de qualité afin d'améliorer leur confort. Les entreprises et les principaux acteurs de la construction sont prêts à s'engager dans cette voie. La prise en compte des impacts environnementaux doit devenir systématique.

Encore faut-il savoir de quoi l'on parle, se comprendre et ne pas se contenter de « verdir » des offres commerciales sans fondement sérieux.

Car, en la matière, rien n'est simple. Les critères d'appréciation de la qualité environnementale sont nombreux et les raccourcis souvent trompeurs.

Il nous faut parler vrai, sans recourir aux autoproclamations dans lesquelles beaucoup se complaisent.

C'est l'esprit de ces 100 mots qui sont autant d'occasions de préciser les concepts, les méthodes et les outils de la construction durable : un nouveau langage avec lequel nous allons nous familiariser pour « Bâtir pour la planète ».

Jean Passini
Président de la Commission environnement
et construction durable

3





Accessibilité (du cadre bâti)

Est considéré comme accessible tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes en situation de handicap de circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer, de se reposer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement ou l'installation ont été conçus, avec la plus grande autonomie possible.

ACV – Analyse du cycle de vie

L'ACV permet d'évaluer les impacts d'un produit ou d'un ouvrage sur l'environnement tout au long de son cycle de vie : extraction, transformation, transport, utilisation, élimination. Il s'agit d'une analyse multicritère qui prend en compte des catégories d'impact comme l'épuisement des ressources, les impacts écologiques, l'impact sur la santé, le changement climatique, etc. C'est la méthode retenue pour la réalisation des fiches de déclaration environnementale et sanitaire (**FDES**) des produits de construction.

Adaptabilité des bâtiments (au changement d'usage)

Un bâtiment construit aujourd'hui suppose de pouvoir répondre aux usages d'aujourd'hui... et de demain. Le concept de bâtiment adaptable se conçoit dès le début d'un projet pour permettre au cours de sa vie de changer d'usage. Par exemple, un immeuble de bureaux pourra se transformer sans grandes contraintes en logement, ou un logement standard pourra être rendu aisément accessible aux personnes handicapées.

Agenda 21 (ou Action 21)

Programme d'action pour le XXI^e siècle élaboré à l'occasion du Sommet de la Terre à Rio, en 1992, afin d'orienter les États participants vers un développement durable de la planète. Les recommandations de l'Agenda 21 sont liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des res-

sources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture et des déchets. Ce terme est également utilisé par les collectivités territoriales, entreprises, associations... qui mettent en place un programme d'action lié au **développement durable**.

Analyse du cycle de vie

Voir ACV

ANC – Assainissement non collectif

Système de traitement des eaux usées, principalement dans les zones d'habitat diffus.

Approche globale

Approche technique multimétier intégrant notamment le caractère transversal de la **performance énergétique** d'un bâtiment, la maîtrise de la mise en œuvre des travaux et la gestion des interfaces métiers. L'approche client fait également partie de l'approche globale.

Audit énergétique

Bilan énergétique d'un bâtiment réalisé selon un cahier des charges avec une méthode de calcul conventionnelle. L'audit comprend des préconisations de travaux pour diminuer les consommations énergétiques. Obligatoire dans les copropriétés de plus de 50 lots (arrêté du 28 février 2013). Obligatoire aussi dans les entreprises de plus de 250 salariés, ou de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires ou de plus de 43 M€ de total de bilan (arrêté du 24 novembre 2014).

Autoconsommation électrique

Fait de consommer directement l'énergie électrique que l'on produit soi-même, par exemple au moyen de **panneaux photovoltaïques** ou de systèmes hybrides.

Bâtiment à énergie positive

Voir Bepos

4

5





Bâtiment passif

Bâtiment qui est quasiment autonome pour ses besoins en chauffage. Il utilise les apports gratuits (solaires, métaboliques, d'équipements...) et présente une bonne **isolation thermique**, le chauffage devant un simple appoint. La référence allemande est appelée **Passivhaus**.

BBC – Bâtiment à basse consommation

Bâtiment qui consomme, pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage, les auxiliaires et la climatisation, 50 kWh/(m².an) en **énergie primaire** (m² de SRT modulé selon la **zone climatique** et l'altitude). Ce terme désigne globalement le niveau de performance de la **RT 2012** appliqué aux constructions neuves.

BBC-rénovation

Le label BBC-rénovation peut être délivré pour des rénovations énergétiques très performantes. Pour les bâtiments résidentiels, cela correspond à une consommation de 80 kWh_{EP}/m².an (modulée selon la **zone climatique** et l'altitude). Pour les bâtiments tertiaires, cela correspond à une consommation inférieure de 40 % à la consommation de référence de la réglementation thermique globale.

Bepos – Bâtiment à énergie positive

Bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Béton de chanvre

Mélange chaux-chanvre qui permet de réaliser des murs sans isolation complémentaire. Peut être appliqué par projection ou coulé dans des banches.

Bilan carbone

Le bilan carbone est une évaluation des émissions de **gaz à effet de serre**, directes ou indirectes, générées par une activité professionnelle, économique ou non. La FFB a élaboré un outil spécifique au secteur du Bâtiment qui permet de faire le calcul à l'échelle du chan-

tier ou pour toute l'activité générée sur une année par l'entreprise.

BIM – Building Information Modeling

Méthode de travail basée sur la collaboration autour d'une **maquette numérique** associée à une base de données. Dans un processus BIM, chaque acteur de la construction crée, renseigne et utilise cette maquette, et en tire les informations dont il a besoin pour son métier. En retour, il alimente la maquette de nouvelles informations pour aboutir à un objet virtuel complet, représentatif de la construction, de ses caractéristiques géométriques et des propriétés de comportement. ► www.ffbim.fr



Bioclimatique

Une conception bioclimatique d'un bâtiment vise à optimiser l'utilisation des apports solaires et de la circulation naturelle de l'air, limitant ainsi le recours au chauffage et à la climatisation. Elle valorise les avantages du terrain (orientation du bâtiment), l'orientation des pièces, les surfaces vitrées, l'inertie du bâtiment...

Biodiversité

La diversité biologique, ou biodiversité, représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels ils vivent. Le bâtiment peut jouer un rôle positif sur la biodiversité, par exemple grâce à la mise en œuvre d'une toiture ou d'un mur végétalisés (*voir Toiture-terrasse végétalisée*).

Biomasse

Dans le domaine de la production de chaleur, la biomasse désigne les combustibles d'origine animale ou végétale, comme le bois déchiqueté, les granulés de bois ou encore le biogaz.

6

7



Biosourcé

Voir *Matériau biosourcé*

Bordereau de suivi des déchets

Document administratif qui clarifie les responsabilités de chaque acteur : producteur de déchets, collecteur et éliminateur final. Ce bordereau précise notamment la provenance, les caractéristiques, la destination, les modalités prévues pour les opérations intermédiaires de collecte, de transport, de stockage et d'élimination des déchets, et l'identité des entreprises concernées par ces opérations. Il constitue la preuve pour l'Administration de la bonne élimination du déchet et en assure la traçabilité.

Ce bordereau est obligatoire pour les déchets dangereux; on parle de BSDD (bordereau de suivi des déchets dangereux) et de BSDA (bordereau de suivi des déchets amiantés). Ces bordereaux sont téléchargeables sur le site :

► www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

BREEAM – Building Research Establishment Environmental Assessment Method

D'origine anglaise, BREEAM est une « méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments ». Équivalent à la certification HQE en France, BREEAM reste le standard de certification le plus répandu à travers le monde.

BSDA

Voir *Bordereau de suivi des déchets*

BSDD

Voir *Bordereau de suivi des déchets*

CEE

Voir *Certificat d'économies d'énergie*

Certification (d'entreprise ou de projet)

La certification d'entreprise ou de projet est délivrée par des autorités ou organismes accrédités. Elle per-

met d'identifier les compétences d'une entreprise dans un domaine spécifique (les énergies renouvelables ou le respect d'un référentiel lors d'une opération de construction, par exemple). Un audit réalisé par un tiers y est généralement associé.

Exemple : **HQE™ Bâtiment durable, BREEAM, ISO 14001...**

Certification « Rénovation énergétique »

Voir *Qualification*

Certificat d'économies d'énergie (CEE)

Le dispositif des CEE a pour objectif d'inciter les maîtres d'ouvrage à réaliser des travaux de rénovation énergétique. L'incitation, entièrement assurée par les fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburant, peut prendre diverses formes : primes, bons d'achat, prêts bonifiés, etc.

Ce dispositif peut donc représenter un levier financier intéressant pour déclencher des travaux d'économies d'énergie. Depuis le 1^{er} juillet 2015, les travaux en résidentiel éligibles aux CEE doivent être réalisés par des entreprises **RGE**.

CESI – Chauffe-eau solaire individuel

Système qui utilise l'énergie solaire pour chauffer l'eau chaude sanitaire. Couvrant de 60 à 70 % des besoins, il nécessite obligatoirement un appoint énergétique.

Changement climatique

Désigne les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à l'activité humaine, altérant la composition de l'atmosphère de la planète et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. On parle aussi de dérèglement ou de réchauffement climatiques.

Chantier propre, ou chantier à faibles nuisances, ou chantier vert

Les chantiers propres ou à faibles nuisances visent à maîtriser les impacts et nuisances éventuels du





chantier sur l'environnement et le voisinage. Il s'agit, pour les entreprises, de mettre en place la meilleure organisation possible pour la gestion des déchets, de limiter les nuisances sonores et les poussières, de ne pas rejeter de produits nocifs dans le sol et l'eau... Certains maîtres d'ou-

vrage souhaitent obtenir l'engagement des entreprises sur cet objectif.

10 CITE – Crédit d'impôt pour la transition énergétique

Il permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu, ou de se faire rembourser, une partie des dépenses liées à certains travaux d'amélioration énergétique de leur résidence principale. Depuis le 1^{er} janvier 2015, seules les factures émises par des entreprises qualifiées **RGE** permettent d'en bénéficier.

CMR

Désigne des produits cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction. Les substances CMR sont repérées sur les produits chimiques grâce aux pictogrammes et mentions de danger portés sur l'étiquette des produits.

CO₂

Symbole chimique du gaz carbonique ou dioxyde de carbone. C'est un **gaz à effet de serre**. Les émissions de CO₂ résultent principalement de l'utilisation de combustibles fossiles pour la production d'énergie, de chaleur et de carburant pour le transport. Les émissions de gaz à effet de serre sont mesurées en « équivalent CO₂ ».

Cogénération

Opération qui consiste, à partir d'une source d'énergie, à produire en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie méca-

nique (électricité). À l'échelle du bâtiment, la micro-cogénération peut être une solution intéressante.

Conductivité thermique

La conductivité d'un matériau (λ) correspond au flux de chaleur traversant un mètre d'épaisseur de ce dernier pour une différence d'un degré entre ses deux faces. Elle est exprimée en W/m.K (watt par mètre et par kelvin).

Conférence environnementale

Conférence annuelle entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles (employeurs et salariés), les organisations non gouvernementales et les collectivités locales, sur les décisions à prendre et les actions à mettre en œuvre en matière d'environnement et de développement durable. Cette conférence succède au Grenelle de l'environnement depuis 2013.

Conférence des parties (COP)

Conférence mondiale annuelle sur le climat réunissant l'ensemble des États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les **changements climatiques**. C'est l'instance qui fixe les objectifs mondiaux sur le climat ainsi que les décisions pour les respecter. La COP 21 qui s'est tenue à Paris a permis d'aboutir à un accord entre les pays.

Consommation énergétique conventionnelle

Consommation d'énergie d'un logement dans le cas d'un scénario d'occupation et d'utilisation standard (le même pour tous les logements). Différente de la consommation réelle.

Construction durable

Notion utilisée pour toute construction qui, tout en assurant confort et santé des occupants, limite au mieux les impacts sur l'environnement, en cherchant à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu et en utilisant le plus possible les ressources naturelles et locales. On parle encore de **écoconstruction**.



Contrat de performance énergétique (CPE)

Contrat entre deux parties (par exemple entre un maître d'ouvrage et une entreprise de travaux) qui garantit sur une période un niveau de performance énergétique en fonction des investissements réalisés (W, exploitation, maintenance).

COV – Composés organiques volatils

Désignent des substances qui s'évaporent dans les conditions normales de température et de pression. Ils sont toujours composés de l'élément carbone et d'autres éléments tels que l'hydrogène, les halogènes, l'oxygène et le soufre. Ces composés, parfois très odorants, ont de multiples usages : solvant, dégraissant, conservateur, agent de nettoyage (exemple : benzène, toluène, méthanol, éthanol...). Les COV sont nocifs pour la santé de l'homme et il est demandé aux fabricants de matériaux ou produits d'en limiter l'usage.

L'étiquette réglementaire permet d'identifier les produits et matériaux les moins émissifs.



DEA – Déchets d'éléments d'ameublement

Déchets issus des meubles utilisés par les particuliers et les professionnels, tous matériaux confondus. Ces déchets doivent être triés pour être traités par une filière spécifique (*voir REP*).

Déchets dangereux

Déchets qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement. Ils nécessitent un traitement adapté et sont soumis à une législation très stricte. Ils représentent environ 1,5 % des déchets du bâtiment. Ce sont, par exemple, les bois traités, les peintures solvantées, les vernis, les solvants ou les dalles vinyle-amiante.



Déchets inertes

Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne détériorent pas les matières avec lesquelles ils entrent en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé. Ils représentent environ 3/4 des déchets du bâtiment. Ce sont, par exemple, les matériaux de terrassement, les bétons, les briques, les tuiles ou les céramiques.



Déchets non dangereux non inertes (anciennement DIB)

Déchets qui, par opposition aux **déchets inertes**, peuvent brûler, produire des réactions chimiques, physiques ou biologiques, mais sans présenter de caractère dangereux ou toxique pour l'environnement ou la santé. Il s'agit des déchets « banals » des entreprises. Ils représentent environ 1/4 des déchets du bâtiment. Ce sont, par exemple, les métaux, les plastiques, les bois bruts ou les isolants.



Déchets ultimes

Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans une installation de stockage pour déchets.

Déconstruction

Démontage sélectif d'installations techniques et d'éléments d'ouvrage afin d'augmenter le taux de valorisation des matériaux récupérés. Les techniques de déconstruction des bâtiments peuvent s'avérer plus performantes, plus simples et globalement moins coûteuses que la réalisation d'un tri complet après démolition traditionnelle dans un centre de tri adapté.



DEEE – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Déchets issus des équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension donnée. Ces déchets doivent être triés pour être traités par une filière spécifique (voir REP).

Développement durable

Terme désignant les actions (ou un mode de développement) conciliant développement économique, respect de l'environnement, renouvellement des ressources, exploitation rationnelle et développement socialement équitable. Ce mode de développement « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Diagnostic

Voir **DPE** et **DTI**

DPE – Diagnostic de performance énergétique

État des lieux énergétique d'un bâtiment. Il prend en compte les éléments de l'enveloppe et les équipements techniques et donne lieu à un classement en termes de consommation énergétique et d'émission de **gaz à effet de serre** conventionnelles. Ce classement figure sur les **étiquettes énergie** et climat. Il est obligatoire pour les bâtiments neufs et pour toute transaction immobilière (location et vente).

Droit à construire

Potentiel constructible d'un terrain, au vu des règles d'urbanisme qui y sont applicables (règles de hauteur, de gabarit, de volume, d'emprise au sol, d'implantation par rapport aux limites séparatives...).

DTA – Dossier technique amiante

Le dossier technique amiante, pour un bâtiment donné (parties communes des immeubles collectifs d'habitation et immeubles bâtis tels que bureaux, écoles...), réunit des documents permettant d'identifier les matériaux et produits apparents qui contiennent de l'amiante et apportant des informations et recommandations aux occupants ou aux personnes chargées d'organiser ou d'effectuer des travaux.

DTI – Diagnostics techniques immobiliers

Regroupe l'ensemble des diagnostics exigibles (amiante, plomb, termites, sécurité gaz, **DPE**, risques naturels et technologiques, assainissement et sécurité électrique) qui doivent être désormais réunis dans un document unique appelé dossier de diagnostic technique (DDT).

Écoconception

L'écoconception vise à produire des biens de consommation ou matériaux conçus, dès l'amont de la chaîne de fabrication, en limitant leurs impacts environnementaux (énergie, eau, air...), dans les conditions techniques et économiques du moment. C'est une démarche préventive qui prend en compte l'**analyse du cycle de vie** du produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son élimination en fin de vie (voir aussi *Économie circulaire*).

Écoconditionnalité (des aides)

Principe de recourir obligatoirement à une entreprise qualifiée **RGE** pour pouvoir bénéficier des aides en faveur de la rénovation énergétique.

Écoconstruction

Voir **Construction durable**

Écocontribution

Ce terme est apparu lors de la mise en place de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (**DEEE**). Il s'agit de la part du





prix d'un produit mis sur le marché qui financera le traitement des produits équivalents en fin de vie. Cette contribution est prélevée et redistribuée par des « éco-organismes » privés agréés par les pouvoirs publics et mis en place par les filières concernées (*voir REP*).

Écolabel

Label européen attribuable à tout produit (en dehors des denrées alimentaires, boissons, appareils médicaux et produits pharmaceutiques) ou service, à la condition que l'analyse de son cycle de vie (**ACV**) corresponde aux critères déterminés par le Comité de l'Union européenne pour l'écolabel. Ce comité regroupe des industriels, des associations de consommateurs et des groupes de protection de l'environnement. Par abus de langage, l'expression « écolabel » est utilisée pour d'autres produits, services ou démarches, sans pour autant disposer des mêmes garanties. Les produits et services labellisés sont identifiés par le logo ci-contre.



► www.ecolabel.com

Écomatériau

Terme couramment utilisé, mais qui ne dispose pas de définition officielle ou normative. Matériau dont l'impact sur l'environnement est supposé limité au cours de son cycle de vie. Exemple : **matériau biosourcé**, terre crue, matériau recyclé...

Économie circulaire

Modèle axé sur une absence de gaspillage et une augmentation de l'intensité de l'utilisation des ressources locales tout en diminuant les impacts environnementaux. On parle couramment des trois R qui résument les principes de l'économie circulaire : réduire la consommation des ressources et la production de déchets, réutiliser et recycler les matières et les produits.

Éco-prêt

Prêt à taux préférentiel affecté à des opérations permettant de limiter l'impact d'une activité, d'un service

ou d'un produit sur l'environnement. Le bénéficiaire doit donc pouvoir justifier d'un progrès au regard de l'existant, dit « moins » respectueux de l'environnement.

Éco-prêt à taux zéro

Dispositif permettant, sous certaines conditions, d'emprunter de 20 000 à 30 000 € pour financer des travaux d'amélioration énergétique d'un bâtiment existant. Il s'applique soit en réalisant un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit en réalisant des travaux permettant d'atteindre une **performance énergétique** globale. Il peut aussi concerner des travaux d'**assainissement non collectif**.

Écoquartier

Principes d'urbanisme et de construction prenant en compte tous les impacts environnementaux d'une zone urbaine ou rurale. Parmi les objectifs visés peuvent figurer la faible consommation d'énergie des logements, l'utilisation d'**énergies renouvelables**, l'optimisation des déplacements (modes doux comme le vélo, transports publics), la faible consommation des éclairages publics, la perméabilité des chaussées, la récupération des eaux pluviales...

Effet de serre

Phénomène climatique naturel qui permet la vie sur Terre, en réchauffant l'atmosphère. L'augmentation de la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère, due aux activités humaines, accentue cet effet de serre, ce qui se traduit par l'augmentation de la température moyenne à la surface du globe (*voir Gaz à effet de serre*).

Efficacité énergétique

C'est le rapport entre l'énergie directement utilisée (dite énergie utile) et l'énergie consommée (en général supérieure du fait des pertes). L'efficacité énergétique s'applique en règle générale à un équipement énergétique, par exemple la chaudière.



Empreinte écologique

L'empreinte écologique compare la consommation en ressources renouvelables d'un individu avec la capacité de production biologique de la planète. Elle détermine, pour un individu, la surface nécessaire pour produire les principales ressources consommées par cet individu et pour absorber ses déchets. Chaque année, Global Footprint Network indique la date à laquelle la population humaine a consommé l'ensemble des ressources que la planète peut renouveler en une année.

Énergie finale

L'énergie finale ou disponible est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au compteur, fioul domestique à la cuve...).

Énergie grise

L'énergie grise est l'énergie nécessaire à assurer l'élaboration d'un produit, depuis l'extraction des matériaux, leur traitement, leur transformation, jusqu'à la mise en œuvre du produit ainsi que les transports successifs qu'aura nécessités cette mise en œuvre.

Énergie primaire (renouvelable et non renouvelable)

L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques n'ayant subi aucune conversion, exploités directement ou importés. Pour l'énergie primaire non renouvelable, on peut citer le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel... et, par extension, l'électricité dite « primaire » provenant des centrales nucléaires. Pour l'énergie primaire renouvelable : la bio-masse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et, par extension, l'électricité dite « primaire » qui provient de centrales hydrauliques, de systèmes photovoltaïques, d'éoliennes de centrales géothermiques.

Relation entre énergie primaire et énergie finale

- Pour l'électricité, $E_{\text{élect}} \text{ primaire} = 2,58 E_{\text{élect}} \text{ finale}$. Cela signifie que pour que le consommateur utilise 100 kWh d'électricité, il est nécessaire de consommer 258 kWh d'énergie primaire.
- Pour le bois énergie, le coefficient est 1.
- Pour les autres sources d'énergie (gaz, fioul...),
 $E_{\text{primaire}} = E_{\text{finale}}$.

Énergie renouvelable

Techniques de production d'énergie dont la mise en œuvre n'entraîne pas l'épuisement de la ressource initiale. La source d'énergie est renouvelable en permanence à l'échelle humaine (vent, soleil, sol, **biomasse**, hydraulique). À noter que l'énergie contenue dans le sol superficiel (**géothermie**) est une forme de stockage de l'énergie solaire.

Étiquette climat

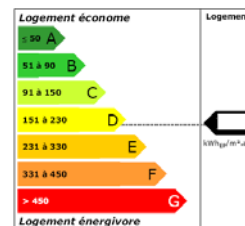
L'étiquette climat donne le niveau des émissions de **GES** (en $\text{kgCO}_2/\text{m}^2.\text{an}$) et classe les bâtiments de A, pour les moins émissifs, à G, pour les plus polluants. Le **DPE** reprend également l'étiquette climat pour qualifier les émissions de **GES** du bien immobilier.

Étiquette COV

Voir **COV**

Étiquette énergie

L'étiquette énergie donne le niveau de classification énergétique des bâtiments de A (les plus économes) à G (les plus énergivores), voire I pour le tertiaire. Le **DPE**, obligatoire pour toute vente et location, reprend également l'étiquette énergie pour qualifier la **performance énergétique** (ou la non-performance énergétique) du bien immobilier.



Étude thermique

Calcul de la **performance énergétique** selon une méthode de calcul conventionnelle, qui permet de justifier le respect de la **réglementation thermique** (réalisé par un bureau d'études thermiques). Obligatoire dans le cadre de la réglementation des bâtiments neufs (**RT 2012**) et pour certains bâtiments existants de plus de 1 000 m² (**RT existant** globale).

Excédent de chantier

Terme utilisé dans le domaine des travaux publics pour désigner les déblais de terrain (matériaux inertes ou terres) en distinction des déchets de production du secteur. À noter qu'à ce jour la réglementation ne prend pas en compte cette spécificité du secteur et assimile ces excédents à des déchets de chantier.

Expérimentation E⁺C⁻

Période pendant laquelle est expérimenté un référentiel dont l'objectif est de construire des bâtiments neufs à énergie positive et à bas carbone. Un label dédié E⁺C⁻ peut-être attribué par un organisme de certification (voir page 36).

Facteur 4

Objectif de division par quatre des émissions de **gaz à effet de serre (GES)** à l'horizon 2050 (année de référence : 1990). Selon le GIEC, le facteur 4 est nécessaire si nous voulons maîtriser le **réchauffement climatique** tout en limitant l'augmentation prévisionnelle de la température de 1,8 à 4 °C d'ici à l'an 2100.

FDES – Fiche de déclaration environnementale et sanitaire

La fiche de déclaration environnementale et sanitaire définit et caractérise, sur la base d'une **ACV**, les impacts d'un matériau sur l'environnement et la santé. Il existe des fiches équivalentes pour les équipements techniques appelées Profil environnemental Produit (PEP) ► www.inies.org

FDS – Fiche de données de sécurité

La fiche de données de sécurité d'un produit a pour objectif de fournir aux utilisateurs professionnels de produits chimiques les informations nécessaires pour prévenir les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. Seize points réglementaires sont obligatoires, comme l'identification des dangers et la composition du produit, les premiers soins d'urgence ou encore les précautions de stockage et de manipulation. La FDS est fournie par le fabricant.

FEE Bat – Formation aux économies d'énergie pour les entreprises et artisans du bâtiment

Dispositif de formations dédiées aux économies d'énergie et dispensées aux artisans et entreprises du bâtiment. Ces formations sont prises en charge financièrement dans le cadre des **certificats d'économies d'énergie** (CEE) depuis le 1^{er} janvier 2008. FEE Bat est une des exigences pour accéder à la qualification **RGE**.

► www.feebat.org



Garantie de performance énergétique intrinsèque (GPEI)

Garantie contractuelle des consommations énergétiques à la réception d'un bâtiment. Calculée au moyen d'un logiciel, elle comprend les cinq postes de consommation de la **réglementation thermique** (chauffage, refroidissement, production d'ECS, éclairage et auxiliaires).

Garantie de résultat énergétique (GRE)

Garantie contractuelle des consommations énergétiques en phase exploitation d'un bâtiment. Les consommations garanties sont comparées avec les consommations réelles mesurées. Le contrat précise les conditions d'utilisation du bâtiment et la durée de la garantie.





Garantie de résultat solaire (GRS)

Contrat qui peut garantir les résultats d'une installation d'eau chaude sanitaire.

Gaz à effet de serre (GES)

La Terre, réchauffée par le soleil, renvoie vers le ciel une partie de l'énergie sous forme de rayons infrarouges, porteurs de chaleur. Les gaz à effet de serre vont empêcher une partie de ces rayons émis de rejoindre l'atmosphère. C'est ainsi que la Terre garde une partie de sa chaleur et reste à une température moyenne de 15°C. Exemple de GES issus de l'activité humaine : CO₂, méthane, oxyde d'azote.

Géothermie

Système qui permet d'utiliser l'énergie contenue dans le sol et le sous-sol comme source de chaleur pour servir de chauffage. On distingue la géothermie superficielle, semi-profonde et profonde. En moyenne, la température du sous-sol s'élève de 3°C par 100 mètres de profondeur.

HQE™ Bâtiment durable

Le cadre de référence du bâtiment durable HQE™ concerne tous les acteurs du bâtiment et de l'immobilier qui souhaitent entrer dans une démarche de progrès en faveur de la qualité de vie, du respect de l'environnement et de la performance économique. Il s'applique à tous les types de bâtiments neufs, en rénovation ou en exploitation. La certification HQE™ est délivrée par trois organismes : Certivéa pour le tertiaire, Cerqual et Céquami pour le logement.

Inertie thermique

L'inertie thermique d'un bâtiment dépend de la capacité qu'ont ses composants (murs, planchers, toitures, cloisons...) à emmagasiner de la chaleur, le jour, et de la fraîcheur, la nuit, pour les restituer ensuite dans un laps de temps donné. Ce principe permet de limiter les surchauffes dans les bâtiments et de réduire les consommations d'énergie.

ISD – Installation de stockage de déchets

Centre de stockage qui ne reçoit que des **déchets ultimes**. Il s'agit des anciennes décharges, auparavant appelées CET (centres d'enfouissement technique) et maintenant ISD. Il existe trois types d'ISD pour les différentes catégories de déchets : ISDI pour les **déchets inertes**, ISDND pour les **déchets non dangereux** et ISDD pour les **déchets dangereux**.

ISO 14001

La série des normes ISO 14000 concerne le **management environnemental**. La plus utilisée est la norme ISO 14001, qui constitue le référentiel de base pour la certification du même nom. L'ISO 14001 est attribuée à la suite d'un audit externe réalisé par un organisme accrédité. Qualibat propose une certification environnementale par étapes, basée sur les principes de l'ISO 14001, mais spécifique au secteur du bâtiment et adaptée aux petites entreprises.

Isolation thermique

Procédé qui limite les transferts thermiques entre un milieu chaud et un milieu froid.

Isolation thermique répartie

Système dont l'isolation est assurée par la structure porteuse elle-même (exemple : le monomur).

ITE – Isolation thermique par l'extérieur

Système qui positionne l'isolant à l'extérieur de la structure porteuse, permettant de limiter très nettement les **ponts thermiques** et d'augmenter l'**inertie thermique** du bâtiment.

ITI – Isolation thermique par l'intérieur

Système qui positionne l'isolant à l'intérieur de la structure porteuse.



kWh_{cumac}

Unité d'évaluation utilisée dans le cadre des **certificats d'économies d'énergie**. *Cumac* signifie cumulé et actualisé sur la durée de vie de l'opération réalisée.

Loi de transition énergétique (LTE)

Loi du 17 août 2015 qui fixe les objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte. Les émissions de **gaz à effet de serre** devront être réduites de 40 % à l'horizon 2030 et divisées par quatre d'ici à 2050. La consommation énergétique finale sera divisée par deux en 2050 par rapport à 2012 et la part des **énergies renouvelables** sera portée à 32 % en 2030. Le texte met l'accent sur la rénovation thermique des bâtiments, la construction de bâtiments à haute **performance énergétique** et environnementale et l'**économie circulaire**.

Management environnemental

Méthode de gestion et d'organisation d'une entreprise visant à prendre en compte les impacts sur l'environnement dus à son activité. L'entreprise doit identifier, analyser, évaluer et réduire ses impacts environnementaux en s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue intégrant les contraintes réglementaires, techniques et économiques. La FFB propose par ailleurs des outils simplifiés pour accompagner les artisans et PME au management environnemental (*voir ISO 14001*).

Maquette numérique

Représentation graphique de la base de données numériques, généralement en 3D, portant l'ensemble des informations et des propriétés du projet (*voir BIM*).

Matériau biosourcé

Matériau issu de la **biomasse**. Dans le bâtiment, les matériaux biosourcés les plus utilisés sont le bois, la paille, la chènevotte (chanvre), la ouate de cellulose, le liège, le lin et la laine de mouton. On parle parfois aussi de biomatériaux ou d'agro-ressources.

Mémoire environnemental

Voir Notice environnementale

Mention « Économies d'énergie »

L'organisme de qualification Qualibat délivre une mention « Économies d'énergie », en complément d'une qualification de métiers, pour identifier une compétence spécifique de l'entreprise dans le domaine de la rénovation énergétique (*voir Qualification*).

Minergie®

Le label Minergie® est une démarche suisse de qualité énergétique qui permet d'optimiser la conception, la réalisation, l'utilisation et le coût d'un bâtiment à faible consommation. Le premier niveau d'exigence, Minergie® - Standard, impose une performance en **énergie primaire** de 42 kWh/m².an dans le neuf et de 80 kWh m².an en rénovation (chauffage et eau chaude sanitaire).

MOB – Maison à ossature bois

On parle aussi de COB (construction à ossature bois).

Mur végétal

Mur recouvert de végétaux jouant un rôle thermique, hydrique et écologique.

Notice environnementale ou mémoire environnemental

Il s'agit d'un document exigé dans certains marchés de travaux de type **HQE™**. Ces marchés de travaux mettant en avant des objectifs environnementaux. L'entreprise qui soumissionne est alors amenée à fournir une notice dans laquelle sont décrits les impacts de son activité sur l'environnement et les mesures prises pour les limiter (exemple : le non-mélange des déchets sur le chantier et leur évacuation vers des filières de valorisation). La FFB propose aux entrepreneurs et artisans une trame de notice environnementale.

24

25



Offre globale

Le principe de l'offre globale est de regrouper plusieurs corps de métiers afin d'offrir une prestation « clé en main ». Cette offre est faite par un interlocuteur unique chargé de réaliser tout ou partie des travaux et de coordonner l'ensemble des prestations liées au chantier (suivi, réalisation et réception des travaux). Il pourra proposer aux clients des solutions de financement, des contrats d'entretien et de maintenance ou encore les conseiller sur la bonne utilisation du bâtiment. L'offre globale est parfaitement adaptée aux travaux de rénovation énergétique.

À ne pas confondre avec l'**approche globale**, qui consiste à analyser le bâtiment dans son ensemble pour optimiser l'efficacité des offres de travaux (partielles ou globales) contribuant à sa performance. L'**approche globale** n'aboutit pas systématiquement à l'offre globale.

26

OPATB – Opération programmée pour l'amélioration thermique des bâtiments

Appel à projets qui vise l'amélioration thermique et énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires. Les collectivités ont, par les OPATB, l'occasion de montrer qu'elles jouent un rôle important pour la maîtrise de l'énergie et la lutte contre l'**effet de serre**.

OREBAT

Logiciel d'évaluation de la **performance énergétique** (et des émissions de **gaz à effet de serre**) des travaux réalisés dans un logement, conçu par la FFB avec le Costic. L'outil comprend à la fois une méthode de calcul dite comportementale et une méthode réglementaire (TH-C-E ex).

PAC – Pompe à chaleur

Système qui permet, suivant une source d'énergie donnée, de produire de la chaleur ou du froid. Il existe plusieurs types de PAC selon la source et le mode de restitution de l'énergie (air-air, air-eau, eau-eau...).

PACTE – Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique



Ce programme, qui est la poursuite de **RAGE**, vise à renforcer la qualité dans la construction et les travaux de rénovation pour assurer leur **efficacité énergétique**.

► www.programmepacte.fr (téléchargement gratuit de guides, calepins et recommandations professionnelles).

PAE – Plan assurance environnement

Voir **Notice environnementale**

Panneau photovoltaïque

Panneau composé de cellules, à base de silicium, qui permettent de transformer l'énergie solaire en énergie électrique (10 m² de capteur bien orienté fournit environ 1 kW_{crête}, le kilowatt crête correspondant à la puissance du panneau dans les conditions optimales de fonctionnement).

27

Passivhaus

Label d'origine allemande basé sur trois critères :

- besoins en chauffage et en rafraîchissement inférieurs à 15 kWh_{EP}/(m².an) ;
- étanchéité à l'air inférieure à 0,6 volume/heure ;
- consommation totale du bâtiment inférieure à 120 kWh_{EP}/(m².an).

PEP – Profil environnemental Produit

Voir **FDES**

Performance énergétique

Indicateur qui traduit la quantité d'énergie, calculée ou mesurée, nécessaire pour répondre aux besoins énergétiques liés à une utilisation normale du bâtiment. Elle inclut notamment l'énergie utilisée pour le chauffage des locaux, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement éventuel, la ventilation et l'éclairage. Plus la quantité d'énergie est faible et plus la performance énergétique est bonne.





Plateforme locale de la rénovation énergétique

Clé de voûte du service public de la rénovation énergétique, qui s'appuie déjà sur le Numéro Azur 0808 800 700, sur le site www.renovation-info-service.gouv.fr et sur les points rénovation info service (**PRIS**). Ces plateformes se déploient dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt portés par les délégations régionales de l'Ademe et les régions. Elles proposent un accompagnement technique, administratif et financier, personnalisé et spécifique à chaque projet, pouvant aller au-delà des services offerts par les **PRIS**. L'objectif est de faciliter le passage à l'acte du maître d'ouvrage en l'aidant dans la définition, la programmation et le financement de son projet de rénovation.

Pont thermique

Un pont thermique est une partie de l'enveloppe du bâtiment où la **résistance thermique**, par ailleurs considérée comme uniforme, est modifiée de façon sensible par :

- la pénétration totale ou partielle de l'enveloppe du bâtiment par des matériaux ayant une **conductivité thermique** différente (par exemple, les systèmes d'attaches métalliques qui traversent une couche isolante) ;
- une différence d'épaisseur des matériaux se traduisant par un changement local de la **résistance thermique** ;
- une différence entre les aires des surfaces intérieures et extérieures, comme il s'en produit aux liaisons entre parois.

Porte soufflante

Couramment appelé Blower Door, même s'il s'agit d'une marque, le test de la porte soufflante permet de mesurer la perméabilité à l'air d'un bâtiment. Le principe consiste à mettre en dépression (ou surpression) le bâtiment grâce à un ventilateur et à mesurer la différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur afin d'obtenir une série de couples débit/dépression. La **RT 2012** impose un résultat de 0,6 m³/m².h à l'issue du test pour les maisons individuelles.

PPE – Programmation pluriannuelle de l'énergie

La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe les priorités d'action et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de la **loi de transition énergétique**, notamment en matière de production d'énergie, de maîtrise de la consommation d'énergie et de développement des solutions de stockage. Il s'agit du principal outil de pilotage de la transition énergétique avec la **stratégie nationale bas carbone**, qui porte sur la réduction des émissions de **gaz à effet de serre**.

Précarité énergétique

Est en situation de précarité énergétique toute personne qui éprouve des difficultés à satisfaire ses besoins en énergie, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. Suivant l'indicateur, on estime que 3,5 à 5 millions de ménages sont concernés en France.

PRIS – Point rénovation info service

Ces guichets d'information répartis sur l'ensemble du territoire (450 en France) ont une mission d'accueil, d'information et de conseil du consommateur. Ce réseau complète celui des espaces info-énergie lancé par l'Ademe en 2001. Les PRIS fournissent au demandeur les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet de rénovation. Les PRIS sont, avec le Numéro Azur 0810 140 240 et le site www.renovation-info-service.gouv.fr, l'un des éléments incontournables qui composent le service public de la rénovation énergétique mis en place depuis fin 2013.

Pros de la performance énergétique®

La qualification 8621 - Pros de la performance énergétique, disponible auprès de l'organisme de qualification Qualibat, est une qualification **RGE** dite transversale. Elle permet aux entreprises d'être qualifiées **RGE** sur plusieurs catégories de travaux.





Puits canadien ou provençal

Système de préchauffage l'hiver et de rafraîchissement l'été utilisant de l'air qui passe dans un système de canalisations, bien dimensionnées, enterrées à environ 1,50 m dans le sol. Il est généralement couplé à une **VMC double flux**.

Qualification

Reconnaissance de l'aptitude d'une entreprise, en fonction de critères définis, à réaliser les travaux qui lui sont confiés. Pour le maître d'ouvrage, la qualification est un outil de sélection de ses prestataires. Pour la construction, les deux organismes de qualifications sont Qualibat et Qualifelec. Ils délivrent une mention « Économie d'énergie » pour distinguer les entreprises et artisans formés dans le domaine de la rénovation énergétique. Qualibat délivre, par ailleurs, une certification « Rénovation énergétique » dans le cadre d'une **offre globale** de travaux.

Qualité de l'air intérieur (QAI)

La qualité de l'air intérieur est un enjeu majeur de santé publique. Nous passons en moyenne 80 % de notre temps en espace clos ou semi-clos. Pour de nombreux polluants (**COV, radon, particules...**), les concentrations à l'intérieur des bâtiments sont souvent plus élevées qu'à l'extérieur. Le choix de matériaux ou produits peu émissifs et des techniques de mise en œuvre appropriées contribuent à garantir une bonne QAI des bâtiments.

Qualité environnementale du bâtiment

La qualité environnementale d'un bâtiment est « l'aptitude de l'ensemble des caractéristiques intrinsèques du bâtiment, des équipements et de la parcelle à satisfaire les exigences liées à la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et la création d'un environnement intérieur confortable et sain ». Cette définition issue de la norme NF P01-020-1 ne définit pas les niveaux de qualité à atteindre, mais permet à l'ensemble des acteurs du bâtiment d'adopter un « lan-

gage commun » pour décrire la qualité environnementale d'un bâtiment.

Radon

Gaz radioactif, d'origine naturelle, issu de la désintégration du radium. Sa présence dans le bâtiment est majoritairement liée à un transfert depuis le sol. Il peut également être présent dans certains matériaux de construction (granit notamment). Il est classé comme « cancérigène certain pour l'homme » par le Centre international de recherche sur le cancer depuis 1987. Des techniques de remédiation permettent de limiter les concentrations de radon dans le bâtiment.

RAGE

Programme « Règles de l'art Grenelle Environnement » qui consiste à réviser les règles de l'art en neuf et en rénovation pour intégrer la **performance énergétique**. Les recommandations professionnelles du programme RAGE sont reconnues par les assureurs (*voir PACTE*).

Réchauffement climatique

*Voir **Changement climatique***

Recyclage

Procédé de traitement des déchets et de réintroduction des matériaux qui en sont issus dans le cycle de production d'autres produits équivalents ou différents. Le recyclage permet de réduire les volumes de déchets, et donc leur pollution, et de préserver les ressources naturelles en réutilisant des matières premières déjà extraites (exemple : le béton issu d'une déconstruction peut être concassé et traité pour servir à la construction des routes).

Réemploi ou réutilisation

Le réemploi permet de réutiliser un produit tel quel, c'est-à-dire sans transformation préalable (pour l'usage pour lequel il était initialement prévu ou pour un autre usage). Contrairement au recyclage, dans le cadre du



réemploi, le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet.

Réglementation thermique

Voir **RT 2012** et **RT existant**

REP – Responsabilité élargie du producteur

Le principe de la REP découle de celui du pollueur-payeur : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent répondre à cette obligation, par exemple, en adhérant à un éco-organisme. Les déchets électriques et les déchets d'ameublement sont notamment soumis à la REP (*voir DEA, DEEE et Écocontribution*).

Résistance thermique

La résistance thermique R d'un matériau tient compte de deux paramètres : la **conductivité thermique** λ (plus λ est faible, plus le matériau est isolant) et l'épaisseur du matériau e .

La résistance R du matériau est donnée par la relation :

$$R = \frac{e}{\lambda}$$

RGE – Reconnu garant de l'environnement

Dispositif de **qualification** mis en place par les pouvoirs publics pour permettre aux maîtres d'ouvrage d'identifier les entreprises compétentes en matière d'efficacité énergétique et/ou d'**énergies renouvelables**. En résidentiel, recourir à une entreprise qualifiée **RGE** est indispensable pour pouvoir bénéficier des aides en faveur de la rénovation énergétique (**CITE, éco-prêt à taux zéro** et **CEE**). C'est ce que l'on appelle l'**écoconditionnalité** des aides.

**RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT
RGE**

RT 2012

Réglementation thermique applicable aux bâtiments neufs depuis le 1^{er} janvier 2013. Succède à la RT 2005. La consommation énergétique moyenne est $50 \text{ kWh}_{EP}/\text{m}^2\text{S}_{RT}/\text{an}$ (modulée selon la **zone climatique** et le type de bâtiment). La brochure FFB *L'essentiel de la RT 2012 pour les entreprises de bâtiment* résume les points essentiels.



RT existant

Réglementation thermique applicable aux travaux de rénovation depuis 2007. On distingue la « RT existant élément par élément » (arrêté du 3 mai 2007), qui s'applique à des travaux lot par lot, de la « RT existant globale » (arrêté du 13 juin 2008), qui s'applique aux réhabilitations de plus de 1000 m² de SHON. La brochure FFB *Rénovation des bâtiments existants : l'essentiel de la réglementation thermique* en présente les principales dispositions.

Smart grid ou réseau électrique intelligent

Réseau électrique intelligent qui gère de manière optimisée la production, la distribution et la consommation d'énergie en fonction des besoins de chaque consommateur. Il permet de mieux utiliser localement les **énergies renouvelables** (intermittentes). Le *smart grid* s'appuie sur des technologies informatiques pointues : compteurs intelligents, pilotage, contrôle à distance. Pour les réseaux de chaleur et de froid, on parle de *smart thermal grid*.

SOGED – Schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets de chantier

Il constitue le document de référence pour tous les intervenants de l'acte de construire (du maître d'ouvrage à l'entreprise) traitant spécifiquement de la gestion des déchets de chantier. Ce document est de plus en plus demandé dans les appels d'offres intégrant la **qualité environnementale**.





On parle aussi de **SOSED**. La FFB propose aux entrepreneurs et artisans une trame de SOGED.

SOSED – Schéma d'organisation, de suivi et d'élimination des déchets de chantier

Voir **SOGED**

SPANC – Service public d'assainissement non collectif

Service public chargé du contrôle des installations d'**ANC** pour le compte des communes

SSC – Système solaire combiné

Installation solaire thermique assurant, en partie, les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Stratégie nationale bas carbone (SNBC)

Instaurée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, elle définit les objectifs sectoriels à atteindre en matière de réduction des émissions de **gaz à effet de serre**.

TEPOS

Territoires à énergie positive qui cherchent à atteindre l'autonomie énergétique en améliorant l'efficacité énergétique et en développant l'utilisation des **énergies renouvelables**.

Toiture-terrace végétalisée (TTV)

Principe de recouvrement d'une toiture par des végétaux jouant ainsi un rôle thermique, hydrique, acoustique et écologique. Il existe deux types de cultures, dites extensive ou intensive, la première étant de faible hauteur, peu coûteuse et nécessitant peu d'entretien. La deuxième peut être également appelée toiture-jardin.

Transition écologique

L'objectif de la transition écologique est de permettre le **développement durable** ou soutenable. La transition écologique implique une utilisation rationnelle et

efficace de toutes les ressources (énergie, eau, matières premières...) et une capacité d'adaptation face aux aléas climatiques pour les territoires, les procédés industriels et agricoles, les biens et les services (*voir Transition énergétique*).

Transition énergétique

La transition énergétique est un volet essentiel de la transition écologique. Elle désigne le passage du système énergétique actuel utilisant des ressources non renouvelables (énergies fossiles) vers un bouquet énergétique basé principalement sur des ressources renouvelables.

VMC double flux

Le principe de la ventilation mécanique contrôlée double-flux est d'utiliser l'énergie stockée dans l'air vicié (flux sortant) pour réchauffer l'air neuf (flux entrant). Cette technique permet ainsi de préchauffer l'air intérieur des bâtiments, diminuant ainsi le besoin de chauffage.

Zone climatique (selon les réglementations thermiques)

Les **réglementations thermiques** divisent la France métropolitaine en huit zones climatiques permettant d'adapter les exigences de consommation et de température intérieure de confort selon la situation géographique du bâtiment.



Organismes de certification d'ouvrages

Principaux certificateurs dans le domaine de la construction durable (certifications HQE™, labels de performance énergétique et environnementale...).

Céquami (maisons individuelles)

Organisme de certification qui délivre notamment les labels NF Habitat et NF Habitat HQE™ pour les maisons individuelles neuves et rénovées. ► www.cequami.fr



Cerqual (logements collectifs)

Organisme de certification du groupe Qualitel qui délivre notamment les labels NF Habitat et NF Habitat HQE™ pour les logements collectifs neufs et rénovés. ► www.qualite-logement.org



Certivea (tertiaire)

Organisme certificateur du label Haute Qualité Environnementale (HQE™), pour les bâtiments tertiaires neufs ou rénovés. Ce label est décliné selon les différentes typologies de bâtiments tertiaires. ► www.certivea.fr



Prestaterre (logements)

Organisme certificateur du label « Bâtiment Énergie Environnement » pour les logements individuels ou collectifs neufs. Ses objectifs sont d'assurer une faible empreinte écologique du bâtiment ainsi que le confort et la santé de l'occupant. ► www.prestaterre.eu



Promotelec (logements)

Association pour la promotion de la sécurité et du confort électriques



dans l'habitat, qui promeut plus largement un habitat adapté, économe et respectueux de l'environnement. Sa filiale Promotelec Services délivre les labels pour la performance des logements neufs et existants.

► www.promotelec.com

Organismes de qualification d'entreprises

Qualibat

Qualibat est l'organisme chargé en France de la qualification et de la certification des entreprises de la construction. Créé en 1949 à l'initiative du ministre de la Construction et d'organisations professionnelles d'entrepreneurs, d'architectes et de maîtres d'ouvrage, Qualibat apporte aux prescripteurs et donneurs d'ordre, qu'ils soient privés ou publics, les informations nécessaires pour apprécier et sélectionner, en toute indépendance, les entreprises les mieux adaptées à leurs projets. ► www.qualibat.com



Qualifelec

À l'instar de Qualibat, Qualifelec est l'organisme chargé en France de la qualification des entreprises d'électricité. ► www.qualifelec.fr



Qualit'EnR

Créée en 2006 par les organisations professionnelles à la demande de l'Ademe, Qualit'EnR intervient pour la promotion de la qualité des prestations des professionnels du bâtiment et gère les qualifications Qualisol, Qualibois, QualiPV et QualiPAC. ► www.qualit-enr.org



Organismes divers

ADEME – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie. Son rôle est notamment d'animer, de coordonner et/ou de faciliter la réalisation d'opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. ► www.ademe.fr



Alliance HQE GBC France^M
L'Alliance HQE – GBC est l'alliance des professionnels pour un cadre de vie durable. Elle réunit syndicats, fédérations professionnelles, sociétés, collectivités et professionnels à titre individuel. Bâtiment, aménagement et infrastructures à toutes les étapes de leur cycle de vie – construction, exploitation, rénovation – sont au cœur de ses missions dans une vision transversale alliant qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique et management responsable.



► www.hqegbc.org

AQC – Agence Qualité Construction
Association dont l'objectif est de prévenir la sinistralité et de garantir la qualité des constructions. Elle regroupe 42 organisations professionnelles de la construction, dont la FFB. Une commission spéciale appelée C2P a pour mission d'identifier les techniques pouvant générer des risques de sinistres.



► www.qualiteconstruction.com

BBCA – Association pour le développement du bâtiment bas carbone

Association créée en 2015, qui a pour objectif de promouvoir les bâtiments à faible empreinte carbone.

Le label BBCA est délivré par trois organismes de certification : Certivéa, Cerqual-Qualitel et Promotelec Services. ► www.batimentbascarbore.org



CAUE – Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement

Le CAUE apporte une aide aux particuliers qui désirent construire ou faire construire, transformer ou aménager un bâtiment (habitation, local professionnel, annexe...) Des architectes conseillers assurent des permanences gratuites dans la plupart des départements.

► www.fncaue.com

Effinergie®

Association dont l'objectif est de développer, sur le marché de la construction neuve et rénovée, une véritable dynamique afin de générer des bâtiments confortables et performants d'un point de vue énergétique.

Les moyens mis en œuvre par l'association : développer des labels et des outils ; fédérer les acteurs ; mettre en avant les dynamiques régionales ; assurer la coordination entre les pouvoirs publics et les initiatives régionales ; démontrer la faisabilité technico-économique de la basse énergie par la mise en place du retour d'expérience.

Dans ce cadre, Effinergie a développé plusieurs labels visant à identifier les bâtiments dont les performances énergétiques vont au-delà de la réglementation : Effinergie+, Bepos-Effinergie et BBC-rénovation.

► www.effinergie.org



39

38



Institut de l'économie circulaire

Créé en 2013, cet institut a pour objectif de promouvoir le concept d'**économie circulaire** comme une solution alternative au système d'économie linéaire « extraire, fabriquer, consommer, jeter ».

► www.institut-economie-circulaire.fr

GIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Ce groupe d'experts a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade.

► www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

OQAI – Observatoire de la qualité de l'air intérieur

L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a été créé en juillet 2001 à l'initiative du ministère du Logement pour

pallier la méconnaissance des expositions de la population à la pollution de l'air intérieur des bâtiments et des facteurs de risque associés.

► www.oqai.fr



Réseau BEEP – Réseau des centres de ressources Bâti Environnement Espace Pro.

Dans la plupart des régions de France, la FFB participe activement à l'animation de ces centres de ressources regroupant les acteurs de la filière construction et dont le principal objet est la promotion de la qualité environnementale.

► www.reseau.beep.fr



POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

utilisez La caisse à outils
« Bâtir pour la planète »



La caisse à outils



Rechercher

OK



Rénovation



Démarche
environnementale



Construction
neuve

Les 100 mots de la construction durable

Recyclage Réglementation thermique CITE Qualité de l'air intérieur
Accessibilité Gaz à effet de serre
Consommation énergétique Énergie finale DPE BBC
Approche globale RGE Isolation thermique Étiquette énergie ACV
Biosourcé Bioclimatique Construction durable Cogénération OREBAT
Inertie thermique Notice environnementale COV
ISO 14001 Pont thermique CEE FDES
Écoconditionnalité Empreinte écologique Éco-prêt Déchets
Énergie renouvelable RT 2012
Performance énergétique Chantier propre
Offre globale Bâtiment passif PACTE
Management environnemental ANC Radon
RAGE Géothermie PRIS Qualification
SOGED BIM Écolabel Agenda 21 Smart grid
Mur végétal Économie circulaire Effet de serre
Bilan carbone FEE Bat Audit énergétique DEEE Écoquartier



FEDERATION
FRANCAISE
DU BATIMENT



33 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16

www.ffbatiment.fr

@FFBatiment